

Recherche en action



Cadre des obstacles systémiques : Comprendre les obstacles à l'accès au logement et au maintien du logement dans le système de logement canadien

Les obstacles systémiques dans le système de logement se croisent d'une multitude de façons complexes. Certaines populations déjà vulnérables subissent les effets cumulatifs d'obstacles multiples.

Cette recherche repose sur une approche systémique pour cerner les obstacles de manière holistique dans l'ensemble de l'écosystème du logement. Le projet comprend aussi la cartographie des intersections des obstacles systémiques à l'accès à des types de logements abordables, sûrs, stables et de qualité convenable et au maintien de ces types de logements. La cartographie vise aussi les principales populations qui font face à des obstacles multiples et aggravants.

Le cadre élaboré par les chercheurs au cours de cette étude peut être utilisé pour réfléchir aux obstacles systémiques dans le système de logement du Canada. Il peut aussi être utilisé pour l'élaboration de politiques et la conception de programmes.

Les possibilités de recherche futures pourraient être envisagées dans le cadre d'une recherche collaborative impliquant les groupes intéressés.

Pour demander un support de substitution, veuillez
communiquer avec nous à :

1-800-668-2642
centrecontact@schl.ca

700, chemin de Montréal,
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

S'abonner 
schl.ca/actualiteslogement

Canada


SCHL  CMHC

Aperçu du projet

L'objectif du projet de recherche sur le Cadre des obstacles systémiques était d'établir un cadre pour comprendre les obstacles à l'accès à un logement stable et au maintien de ce logement. Pour ce faire, le projet s'est appuyé sur une analyse documentaire, une analyse quantitative et une série de groupes de discussion et d'entrevues. Le projet s'est appuyé sur l'analyse comparative entre les sexes plus, l'équité et une optique de lutte contre le racisme. Pour orienter l'analyse, les chercheurs ont notamment posé les questions suivantes :

1. Où les obstacles au logement se croisent-ils avec les divers sous-systèmes de logement, et qui est touché?
2. Quels sont les obstacles à l'accès à un logement abordable qui répond aux besoins?
3. Quels sont les obstacles au maintien d'un logement stable?
4. Quelles recherches futures peuvent être menées en collaboration avec les groupes intéressés?

Au total, 35 parties prenantes externes ont participé à des groupes de discussion ou à des entrevues dans le cadre de cette étude. Elles sont spécialisées dans le domaine du logement, notamment dans les domaines suivants :

- les maisons d'hébergement d'urgence;
- les logements de transition;
- les logements sociaux et abordables;
- les logements locatifs du marché;
- les logements du marché pour propriétaires-occupants.

L'une des principales difficultés rencontrées par les chercheurs dans le cadre de la recherche a été de recruter des participants pour discuter des obstacles à l'accession à la propriété. Ce point est une occasion intéressante pour une future recherche.

Faits saillants

Le croisement entre les obstacles communs et les sous-systèmes de logement

Dans le cadre de ce projet, le système de logement comprend de multiples sous-systèmes qui se croisent :

- les systèmes d'administration de l'habitation;
- la réglementation et la planification;
- la production et les types d'offres;
- les systèmes de marché;
- les systèmes financiers;
- les systèmes sociaux.

(Pour une liste complète des définitions, voir l'[annexe A — Définitions principales](#)).

Les parties prenantes ont relevé les obstacles et les chercheurs ont déterminé les sous-systèmes de logement dans lesquels ces obstacles existaient. Les chercheurs ont alors relevé un lien important entre le système financier et le système de production et d'offre (pour une image complète, voir [Annexe B : Schématisation des systèmes et des obstacles](#)). De plus :

- Les parties prenantes ont souvent mentionné l'incompatibilité et les retards dans les versements de fonds des gouvernements et des institutions financières. La construction de logements s'en est trouvée retardée.
- Les parties prenantes ont évoqué les obstacles liés à la planification municipale, comme le zonage et les consultations communautaires, en plus des retards dans le versement des fonds déjà mentionnés. Le syndrome « pas dans ma cour » a souvent été mentionné dans ces conversations (voir la [Figure 5, Annexe B : Schématisation des systèmes et des obstacles](#)).

Ces obstacles entraînent des déséquilibres systémiques dans les types de logements disponibles. C'est surtout le cas dans les régions rurales où les populations sont exposées à un risque accru de se heurter à des obstacles en matière de logement.

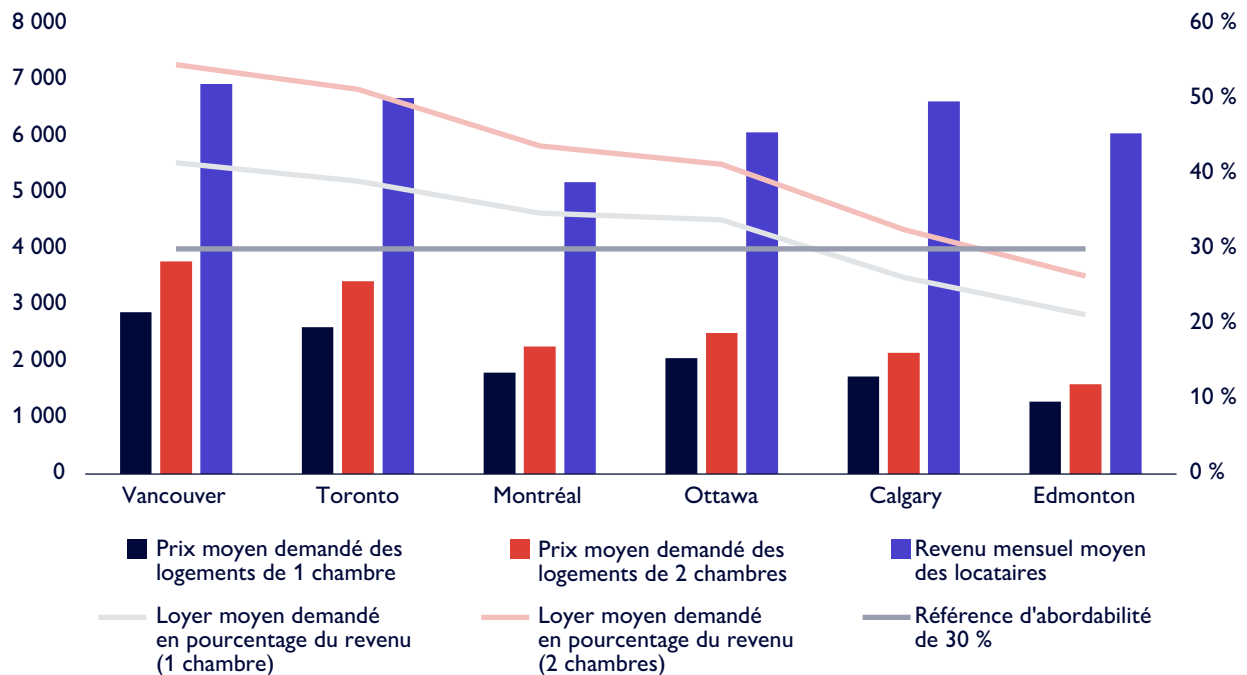
D'autres obstacles liés au système financier, à savoir les disparités de revenus et de salaires, se sont également superposés au système d'administration du logement :

- Les parties prenantes ont discuté des personnes dont le revenu ne permet pas de payer le loyer de logements dans lesquels elles souhaitent habiter. Les ménages qui bénéficient d'aides au revenu constatent aujourd'hui que ces aides ne leur permettent pas de payer le loyer des logements sociaux et abordables.

La Figure 1, montre le loyer moyen en pourcentage du revenu moyen par grande municipalité.

Les obstacles chevauchent aussi le sous-système du marché de l'habitation dans la mesure où la concurrence pour une offre limitée de logements fait augmenter les coûts de logement. Dans ce contexte, nous discutons plus particulièrement des frais de logement (taxes, droits, loyer et tous les coûts liés à l'accès au logement) qui sont inabordables pour les personnes qui risquent le plus de se heurter à des obstacles en matière de logement. Celles-ci seraient confrontées à des obstacles même pour les logements considérés comme « abordables ».

Figure 1 : Loyer moyen demandé en pourcentage du revenu



Sources : rentals.ca (novembre, 2023)¹. Les loyers moyens demandés sont essentiels pour comprendre les obstacles à l'accès au logement. Le Rapport sur le marché locatif de la SCHL donne un aperçu des loyers, mais les données du site rentals.ca comprennent les loyers demandés. Recensement de 2021 de Statistique Canada.

¹ <https://rentals.ca/fr/rapport-de-logement-national>

Recoupement des systèmes, des obstacles et des populations

En mettant en correspondance des populations, des systèmes et des obstacles, quatre groupes sont ressortis le plus souvent des discussions entre les parties prenantes :

- les ménages à faible revenu (ménages dont le revenu après impôt est égal ou inférieur à 50 % du revenu médian des ménages);
- les ménages recevant des subventions au revenu;
- les ménages comprenant une personne handicapée;
- les nouveaux arrivants racisés.

Bon nombre de ces populations sont plus à risque de se retrouver en situation d'itinérance que d'autres groupes de personnes.

Les ménages recevant des subventions au revenu font l'objet d'un type particulier de discrimination. Ils ont donc été classés dans une catégorie différente de celle des ménages à faible revenu. Un ménage recevant des subventions au revenu peut comprendre des membres ayant une incapacité (problème de santé mentale, toxicomanie ou handicap physique), une personne âgée ou un parent monoparental. Par conséquent, ils peuvent donc être confrontés à des difficultés accrues. Ces ménages font l'objet d'une discrimination particulière de la part des propriétaires-bailleurs, qui favorisent des personnes faisant pleinement partie de la population active.

« Une personne qui vit de l'assurance-emploi ou de prestations, qui veut louer un logement du marché et qui présente ces prestations comme preuve de revenu est souvent victime de discrimination. Elle sera toujours considérée comme quelqu'un qui ne veut pas travailler, mais c'est possible qu'elle ne puisse vraiment pas travailler. »

— Partie prenante, logements sociaux et de transition

L'expérience des nouveaux arrivants est tout aussi complexe et nuancée. En effet, les nouveaux arrivants racisés faisaient face à la discrimination raciale. Les réfugiés et les immigrants non racisés, quant à eux, intégraient beaucoup plus facilement le marché de l'habitation. Dans certains cas, les propriétaires-bailleurs ont été plus indulgents et plus ouverts à l'idée de loger ces nouveaux arrivants non racisés, comme l'indique la déclaration suivante :

« ... des propriétaires ont communiqué avec nous pour nous dire : “Nous voulons louer le logement à une famille ukrainienne”. Nous n'aurions jamais eu cela avec des gens de l'Afghanistan, des gens de la Syrie, des gens de l'Afrique centrale. »

— Partie prenante, marché locatif

Obstacles systémiques à l'accès au logement

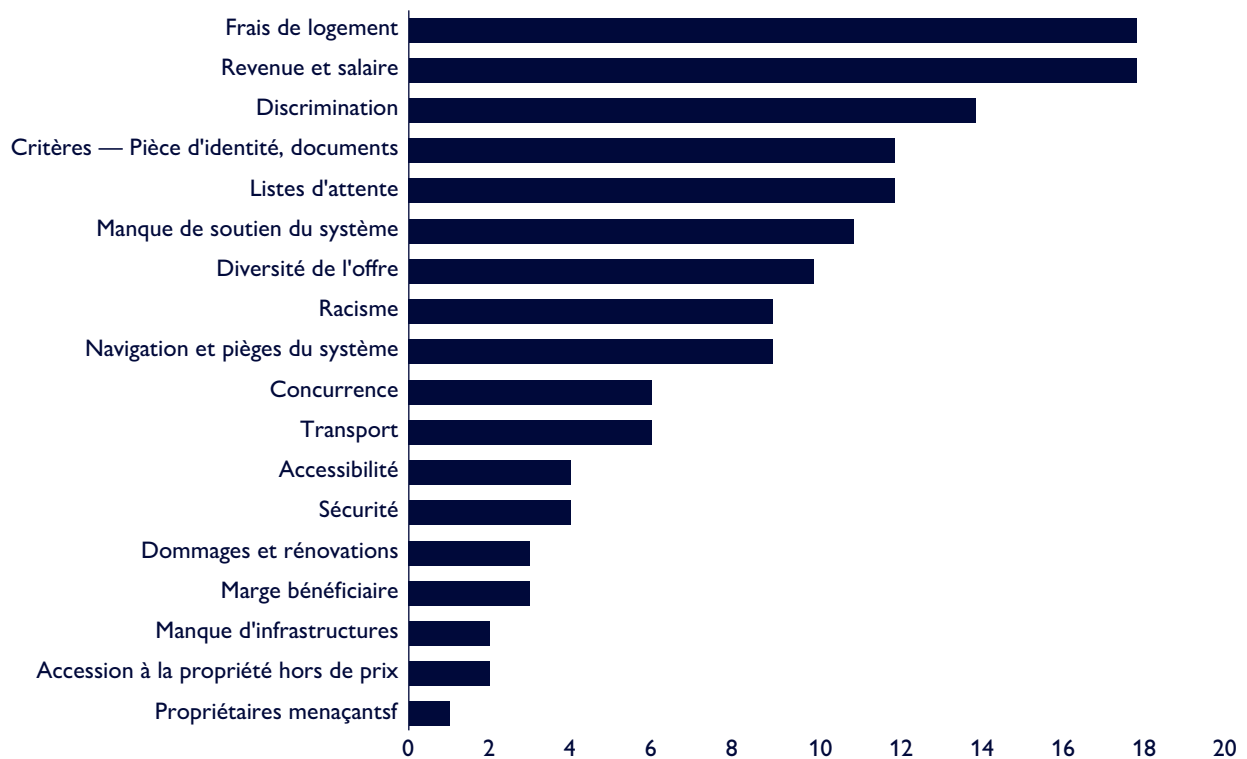
Voici les principaux obstacles systémiques à l'accès à un logement abordable :

- des revenus insuffisants pour couvrir les frais de logement (logements locatifs et logements pour propriétaires-occupants). Dans certaines villes où le coût de la vie est élevé, le revenu tiré de subventions sociales — comme le soutien aux personnes handicapées ou d'autres formes de soutien au revenu — est insuffisant, même pour les logements subventionnés;

- les conditions du marché, comme la forte demande et la faible offre de logements disponibles;
- la discrimination à l'encontre de certains ménages sur le marché des logements locatifs et des logements pour propriétaires-occupants;
- les longues listes d'attente pour un nombre limité de logements sociaux et abordables.

La [Figure 2](#) présente une liste complète des obstacles à l'accès au logement qui sont ressortis des entrevues avec les parties prenantes.

Figure 2 : Obstacles à l'accès au logement



Presque toutes les parties prenantes ont évoqué l'écart entre les revenus et les frais de logement. Les parties prenantes qui soutiennent les personnes aux prises avec une instabilité en matière de logement ont relevé les obstacles liés à la catégorie de revenu et à l'accès aux logements du marché. Les critères d'accès aux logements du marché ou avec services de soutien comportaient des seuils de revenus. Voici ce qu'une partie prenante a remarqué :

« Si l'on dépasse tout juste de 100 \$ le seuil de revenu pour un logement abordable, eh bien, on n'est pas admissible. Il faut se tourner alors vers le [logement du] marché... »

— Partie prenante, maisons d'hébergement d'urgence

Comme il est décrit dans la citation ci-dessus, les personnes dont les revenus ne sont que légèrement au-dessus du seuil de revenu ne sont pas admissibles à un logement social ou abordable. Ces personnes sont obligées de se tourner vers le marché privé. Or, leurs revenus ne sont pas assez élevés pour payer pour un logement de taille et de qualité convenable sur le marché privé.

La présence de ces personnes sur le marché privé crée aussi une demande supplémentaire. Cette hausse de la demande peut inciter les propriétaires à prendre des décisions discriminatoires. Ils ont le choix d'un plus grand nombre de demandeurs.

Obstacles systémiques à la conservation d'un logement stable

En ce qui concerne les personnes qui avaient un logement, les principaux obstacles à son maintien étaient les suivants :

- le manque de soutien du système (services de soutien en santé mentale, conseils et orientation en matière de logement et de finances, services d'emploi, services de soutien linguistique, travailleurs sociaux, autres services comme les soins infirmiers, etc.);
- les obstacles à la sécurité.

Les obstacles ci-dessus s'accroissent souvent pour les personnes en situation d'itinérance ou celles qui fuient une situation de violence. Par exemple, une partie prenante a mentionné ce qui suit :

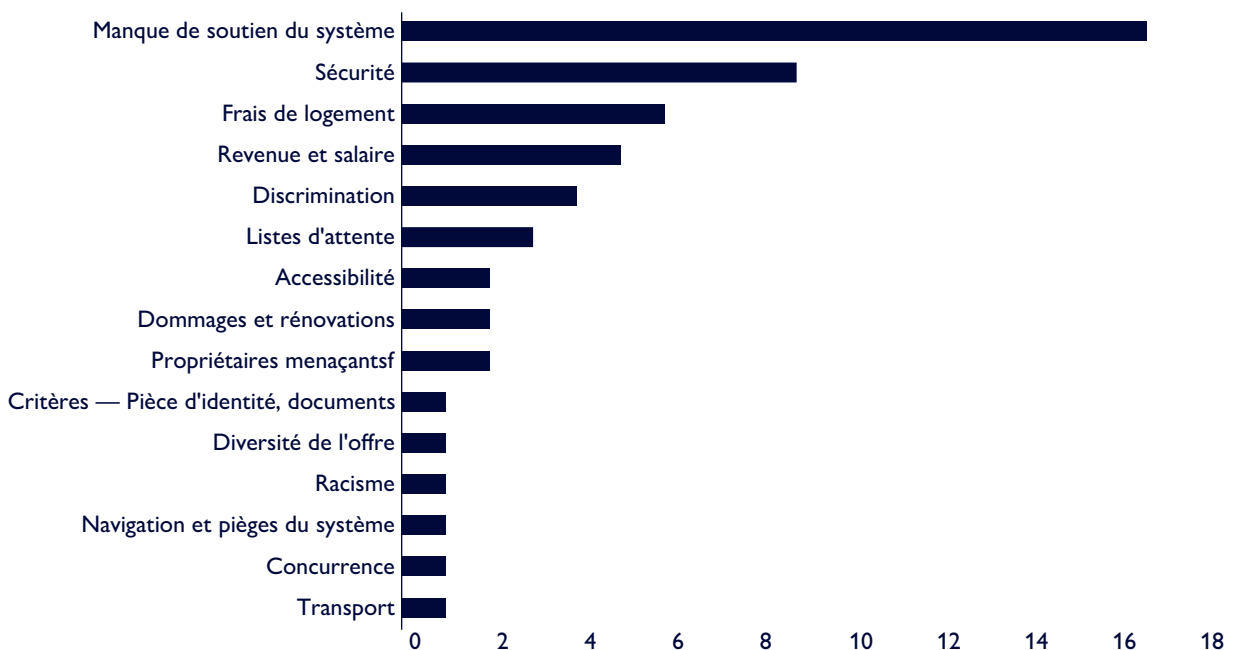
« C'est compliqué pour les personnes qui quittent une situation de violence familiale, surtout si leur agresseur continue de les harceler. Par exemple, on a actuellement une personne qui a reçu un avis d'expulsion parce que son agresseur s'est présenté plusieurs fois et qu'il a causé des dérangements. »

— Partie prenante, logements sociaux et de transition.

La combinaison (ou l'intersection) de ces obstacles est surtout réelle pour les personnes fuyant la violence conjugale. Elle touche aussi les personnes en situation d'itinérance. Une grande partie de cette population a aussi besoin d'une équipe de spécialistes pour l'aider à comprendre leurs besoins en matière de logement et à y répondre.

La [Figure 3](#) montre la liste complète des obstacles que doivent surmonter les personnes qui tentent de conserver un logement stable.

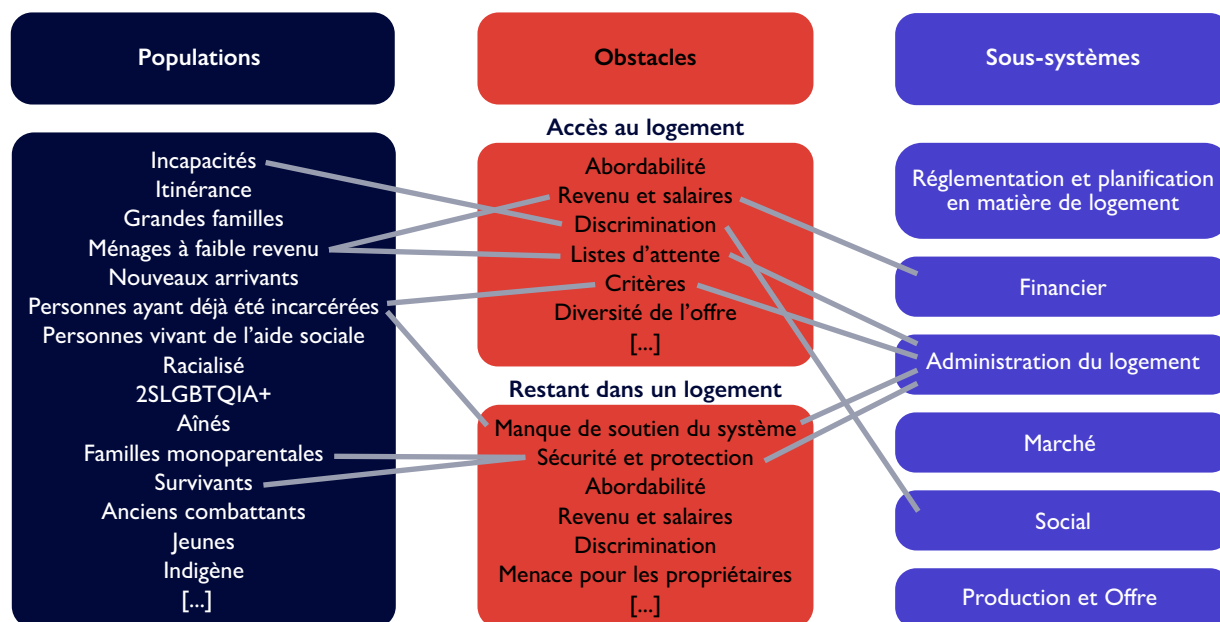
Figure 3 : Obstacles au maintien d'un logement stable



Cadre des obstacles systémiques

Le cadre suivant est une représentation des possibilités de recherches sur les obstacles systémiques du système de logement. Il peut être modifié et mis à jour au besoin.

Figure 4 : Cadre des obstacles systémiques



La [Figure 4](#) montre le cadre que nous pouvons utiliser pour réfléchir à ce qui suit :

- les obstacles systémiques dans le système canadien du logement;
- les possibilités de recherche futures;
- l'élaboration de politiques;
- la conception de programmes.

Le cadre est composé de trois parties connexes :

1) les populations, 2) les obstacles et 3) les systèmes. Différentes populations font face à différents obstacles, et souvent à plus d'un obstacle.

Il est important pour nous de noter que les personnes peuvent appartenir à différentes catégories de population, selon leur expérience. De plus, une population peut faire face à plus d'un obstacle dans plusieurs systèmes. Toutefois, pour simplifier la description du cadre, nous établissons un lien entre une population et un obstacle à l'accès au logement, au maintien d'un logement ou à l'hébergement, puis à un système de logement en particulier.

Nouveaux besoins en matière de recherche et possibilités connexes

Voici une liste des possibilités de recherche futures qui ont été mises en évidence au cours de ce projet. Des recherches plus approfondies dans ces domaines pourraient nous permettre de mieux comprendre les principaux obstacles systémiques relevés :

1. En quoi la pénurie de logements est-elle liée à la discrimination? L'augmentation de l'offre contribuerait-elle à réduire la discrimination?
2. Quelles sont les expériences et les conditions de logement des différents groupes de nouveaux arrivants (par exemple, les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers)?
3. Quels sont les facteurs de protection de la stabilité du logement? Ces données pourraient nous aider à établir des profils démographiques des propriétaires-occupants et des personnes dont la situation résidentielle est stable au fil du temps.
4. De quels types de solutions avons-nous besoin pour nous assurer que les personnes qui quittent des systèmes de soins (comme les services à l'enfance, les soins de santé et le système de justice pénale) ont accès à un logement sûr et stable et à des services de soutien adéquats?
5. Nous avons reconnu que le logement autochtone a besoin d'être amélioré. Des recherches sont déjà en cours dans ce domaine. Quels sont les besoins des non-Autochtones en matière de logement en milieu rural, tous types de logements confondus?

Conclusions

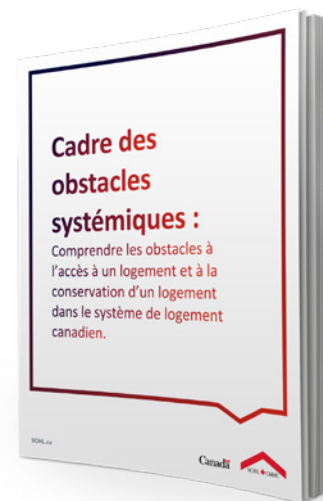
Nous avons effectué cette recherche pour comprendre les obstacles à l'accès à un logement stable et au maintien de ce logement auxquels sont confrontés les différents groupes. Cette étude nous a permis de relever des lacunes dans nos connaissances. Ces lacunes ouvrent la voie à des travaux futurs à réaliser en collaboration avec les groupes vulnérables. Les décideurs pourraient ensuite utiliser ces travaux pour élaborer des politiques et concevoir des programmes.

Une véritable collaboration avec les groupes intéressés sera nécessaire avant d'établir un programme de recherche. Par conséquent, les occasions et les lacunes dans les connaissances relevées par la recherche devraient ouvrir la porte à de futures discussions et à un engagement avec les groupes intéressés.

Rapports complets

Cadre des barrières systematiques : Comprendre les obstacles à l'accès à un logement et à la conservation d'un logement dans le système de logement canadien

https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/archive/research_6/cadre-des-barrieres-systematiques---pub-finale_fr.pdf



ÉQUIPE DE PROJET

Mary-Kay Bachour
Spécialiste Principale,
Division de recherche

Seamus Benwell
Spécialiste Principale,
Division de recherche

Camille Farrag
Spécialiste Principale,
Division de recherche

Elisabeth Feltaous
Spécialiste Principale,
Division de recherche

Annexe A : Définitions principales

Discrimination systémique — Discrimination engendrée et maintenue par les pratiques, politiques, procédures et cultures en apparence neutres des organisations ainsi que des structures gouvernementales (Government of Canada 2022).

La discrimination peut être fondée sur le groupe racial, le genre, les capacités, la situation d'immigration, le statut socioéconomique, le type de famille, l'orientation sexuelle, l'âge et les identités qui proviennent de la combinaison (intersection) de ces caractéristiques.

Insécurité du logement — Disponibilité limitée ou incertaine de logements stables, sûrs, abordables et de qualité convenable, y compris dans certains quartiers; accès limité ou incertain à des logements stables, sûrs, abordables et de qualité convenable, y compris dans certains quartiers; ou incapacité d'accéder à des logements stables, sûrs, abordables et de qualité convenable, y compris dans certains quartiers (Cox, Rodnyansky et al. 2017). Les chercheurs dans ce domaine font souvent référence à l'insécurité du logement et à l'instabilité en matière de logement de façon interchangeable. Dans le cadre de notre recherche, nous parlons de l'insécurité du logement pour signifier un accès limité au logement.

Instabilité en matière de logement — Incapacité d'un ménage à rester dans un logement stable. Un ménage fait face à une plus grande instabilité en matière de logement lorsqu'il ne vit pas dans un logement de qualité et de taille convenables et lorsque le mode d'occupation est incertain. Cette situation entraîne une hausse du risque de mobilité négative cyclique et, potentiellement, d'itinérance.

Un logement précaire offre peu de protection aux occupants contre les causes de déplacement, comme les ententes informelles, les expulsions ou les rénovictions, la perte de revenus, les événements météorologiques ou la discrimination (Feltaous and Ngoundjou Nkwinkweum 2022).

Obstacle systémique — Obstacle qui survient lorsque des systèmes, des pratiques, des politiques, des traditions ou des cultures qui semblent neutres désavantagent en fait certaines personnes ou certains groupes de personnes (Adapted from The Interdepartmental Terminology Committee on Equity 2022).

Personnes les plus à risque de se heurter à des obstacles en matière de logement — Au-delà de la liste des populations prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement, citons les personnes bénéficiant d'une aide au revenu, les ménages monoparentaux, les jeunes, les personnes sortant de grandes institutions (le système de justice pénale, les services de soins de santé ou les services à l'enfance, par exemple), et les recoupements de ces identités. Nous avons aussi utilisé une définition globale des incapacités qui considèrent les problèmes de santé mentale et de toxicomanie comme faisant partie des autres incapacités.

Système de logement — Le système de logement est un réseau de logements et d'environnements d'hébergement qui comprend des activités sur le marché et hors marché. Dans ce système, nous incluons l'absence d'hébergement, puisque les populations non hébergées sont parfois la conséquence des obstacles systémiques.

Le système de logement est composé de six sous-systèmes interreliés :

- 1. Les systèmes administratifs du logement** (programmes et services) sont les règles, les processus et les pratiques au sein des programmes et de la prestation de services. Par exemple, les programmes peuvent comprendre des services de santé et du soutien aux clients. Ce système tient aussi compte de l'absence de programmes et de services nécessaires.
- 2. La réglementation et la planification du logement** (législation, réglementation, lois) sont les politiques et les procédures publiques, ou l'absence de politiques et de procédures, qui sont énoncées dans les lois et les règlements.
- 3. Les systèmes financiers** comprennent les politiques monétaires qui visent à assurer la stabilité du système financier dans son ensemble. Ils comprennent aussi les seuils, les limites et les instruments créés pour les particuliers et les sociétés qui gèrent le revenu de personnes ou de familles et qui permettent le choix en matière de logement. Les systèmes financiers comprennent aussi les seuils, les limites et les instruments créés par les prêteurs pour gérer l'accès au crédit.
- 4. Les systèmes liés à la production et aux types de logements** sont les éléments techniques et les moteurs des types et de la diversité de l'offre disponible. Ils regroupent les promoteurs, les architectes, les concepteurs et les urbanistes qui gèrent le type, la taille et l'emplacement des logements nécessaires.

5. **Les systèmes de marché** comprennent la quantité de logements disponibles, la concurrence, le calcul des bénéfices, le comportement des consommateurs et les médiateurs (l'accent est mis sur le nombre total de logements). Dans la recherche en question, nous explorons la nature de la concurrence en tant qu'accès des ménages à un nombre limité de logements. Nous étudions aussi la concurrence entre les fournisseurs et les promoteurs pour un financement limité.

6. **Les systèmes sociaux** liés au logement sont les pratiques et les attitudes qui entraînent des obstacles au logement et à l'élaboration de politiques publiques. Il s'agit notamment du syndrome « pas dans ma cour », des exclusions du réseau social, de la discrimination et du racisme.

L'interaction avec le réseau du système de logement peut être non linéaire, circulaire, statique ou cyclique.

Annexe B : Schématisation des systèmes et des obstacles

Figure 5 : Schématisation des systèmes et des obstacles

Légende des obstacles aux systèmes

Production et offre

- 1. Marge bénéficiaire
- 2. Production et offre
- 3. Financement

Sous-système financier

- 4. Diversité de l'offre
- 5. Coûts de logement
- 6. Système financier
- 7. Revenus et salaires

Sous-système du marché

- 8. Système du marché
- 9. Concurrence
- 10. Discrimination

Réglementation et planification en matière de logement

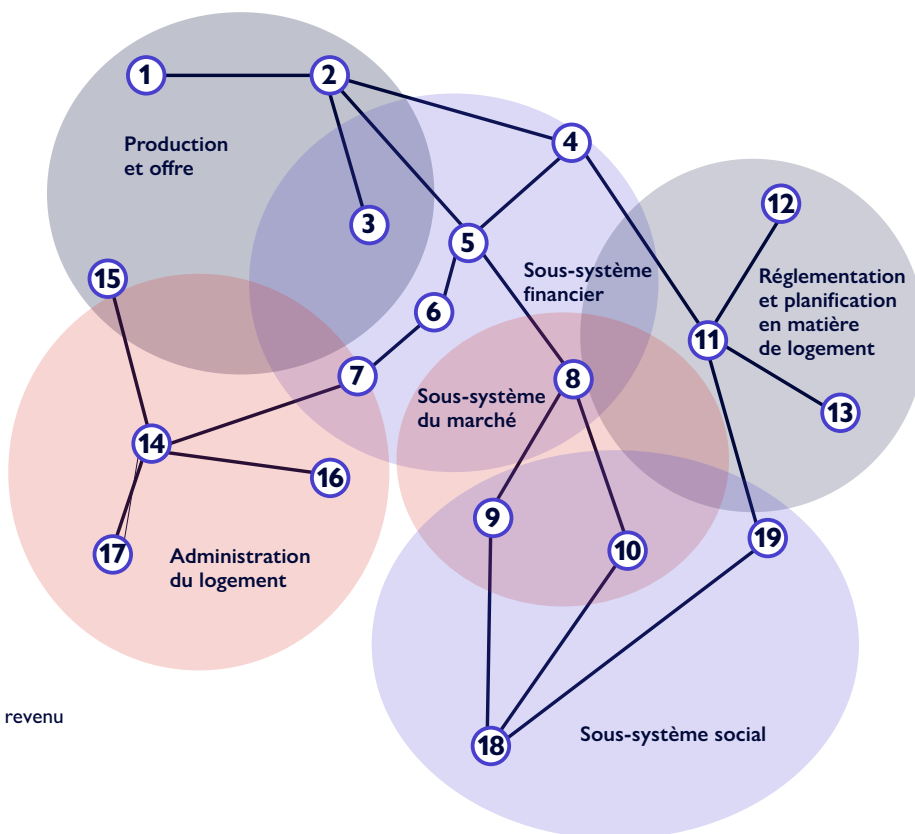
- 11. Réglementation et planification en matière de logement
- 12. Manque d'infrastructures
- 13. Zonage

Administration du logement

- 14. Administration du logement
- 15. Listes d'attente
- 16. Critères – Pièce d'identité, documents à fournir, limites de revenu

Sous-système social

- 17. Manque de soutien du système
- 18. Système social
- 19. PDMC (pas dans ma cour)



Ressources supplémentaires



Recevez les derniers résultats directement dans votre boîte de réception

S'abonner

schl.ca/actualiteslogement

Pour plus de rapports sur le marché de l'habitation

Restez au courant

schl.ca/marchedelhabitation

La SCHL aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide la population canadienne à répondre à ses besoins en matière de logement depuis plus de 75 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, la SCHL contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, vient en aide aux Canadiens dans le besoin et fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Communiquez avec nous par téléphone, au **1-800-668-2642**, ou par télécopieur, au **1-800-245-9274**.

© 2024, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.

70413 20240429-003A.2

Texte de remplacement et données pour les figures

Figure 1 : Loyer moyen en pourcentage du revenu

Ville	Prix moyens des logements de 1 chambre	Prix moyens des logements de 2 chambres	Revenu mensuel moyen des locataires	Loyer moyen en pourcentage du revenu (1 chambre)	Loyer moyen en pourcentage du revenu (2 chambres)	Référence d'abordabilité de 30 %
Vancouver	2 872	3 777	6 925	55 %	41 %	30 %
Toronto	2 607	3 424	6 683	51 %	39 %	30 %
Montréal	1 802	2 266	5 183	44 %	35 %	30 %
Ottawa	2 056	2 503	6 067	41 %	34 %	30 %
Calgary	1 733	2 155	6 617	33 %	26 %	30 %
Edmonton	1 284	1 596	6 050	26 %	21 %	30 %

Sources : rentals.ca (novembre 2023), Recensement de 2021 de Statistique Canada

Figure 2 : Obstacles à l'accès au logement

Obstacles à l'accès	Nombre de références
Frais de logement	18
Revenue et salaire	18
Discrimination	14
Critères — Pièce d'identité, documents	12
Listes d'attente	12
Manque de soutien du système	11
Diversité de l'offre	10
Racisme	9
Navigation et pièges du système	9
Concurrence	6
Transport	6
Accessibilité	4
Sécurité	4
Dommages et réparations	3
Marge bénéficiaire	3
Manque d'infrastructures	2
Accession à la propriété hors de prix	2
Propriétaires menaçants	1

Figure 3 : Obstacles au maintien d'un logement stable

Obstacles au maintien d'un logement	Nombre de références
Manque de soutien du système	17
Sécurité	9
Frais de logement	6
Revenue et salaire	5
Discrimination	4
Listes d'attente	3
Accessibilité	2
Dommages et réparations	2
Propriétaires menaçants	2
Critères — Pièce d'identité, documents	1
Diversité de l'offre	1
Racisme	1
Navigation et pièges du système	1
Concurrence	1
Transport	1